



Extrait du Registre des délibérations  
du bureau du conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2025

Membres en exercice : 4  
Présents : 3  
Procurations : /  
Nombre de votants : 3  
Votes pour : 3  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
17 novembre 2025

DELIBERATION N° BU 2025 - 040

Adhésion aux marchés CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Christiane MOSNIER, 2<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M<sup>me</sup> Sophie COURTINE, 3<sup>ème</sup> vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Commandant Patrick de MOURA, élève colonel ;
- Commandant Eric PEREZ, chef du groupement formation ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique ;
- Mr Bertrand MOURGUES, chef du groupement système d'information et de communication ;
- Mme Lisa ISSARTEL, chef du service commande publique.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1<sup>er</sup> vice-président du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DELIBERATION N° BU 2025-40 : Adhésion aux marchés CANUT (Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms)**

La CANUT, Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, propose des accords-cadres qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble du périmètre informatique et télécoms.

**Télécoms**

Le SDIS 43 arrive au terme (4 août 2026) de l'accord-cadre avec l'opérateur Adista pour la couverture de ses besoins en télécommunications, notamment concernant l'interconnexion des centres de secours du département. Afin d'assurer la continuité du service tout en maîtrisant les coûts, il est proposé d'adhérer à l'accord-cadre à bons de commande mis à disposition par la centrale d'achat CANUT, dont les conditions tarifaires se révèlent particulièrement avantageuses.

Ces dispositions nous permettraient de reconduire les abonnements actuels auprès du même opérateur (actuel titulaire du lot 1) sans reconduire un marché public et réaliser ainsi des économies substantielles sur les conditions actuelles.

Par ailleurs, la migration des liens télécoms existants vers des liens fibre optique, devenue nécessaire pour garantir la qualité et la performance des services numériques de la collectivité, est pleinement prise en charge dans ce marché, et l'économie annuelle réalisée permettra de migrer progressivement les liaisons.

- Evolution tarifaire marché télécoms à isopérimètre.

Service	Tarification actuelle marché SDIS 43	Tarification CANUT	Quantité	Montant mensuel actuel	Montant mensuel projet CANUT
Fibre site SDIS accès 100 Mbits/s	527	187	1	527	187
Pare-feu dédié Fortinet	318,25	296,47	1	318,25	296,47
Accès VDSL - CIS	32,3	24,15	37	1195,1	893,55
Accès Fibre FTTH - CIS	65,55	45	9	589,95	405
Accès ADSL - CIS	28	19,55	6	168	117,3
Accès 4G - CIS	42,75	39,1	2	85,5	78,2
Accès SDSL partenaires (SAMU, Systel, Police)	120	102,99	3	360	308,97
Accès VPN Individuel	8,55	9,72	30	256,5	291,6
Passerelle Internet	50	125	1	50	125
Relais Messagerie	71,25	60,55	1	71,25	60,55
Extensions GTR	61,75	45	4	247	180

<b>Total HT</b>	<b>3 868,55 €</b>	<b>2 943,64 €</b>
<b>Economie annuelle isopérimètre</b>	<b>11 098,92 €</b>	

**Infrastructures serveurs et stockage**

Dans le cadre du projet NexSIS, le SDIS 43 doit faire l'acquisition de serveurs et matériels de stockage afin de pouvoir interconnecter les systèmes gérés par le SDIS (notamment l'alerte des personnels) et les systèmes gérés par l'Agence Nationale de Sécurité Civile (ANSC).

Le SDIS 43 a mené une étude technique et financière auprès des titulaires des accords-cadres dans les principales centrales d'achats (UGAP, RESAH, CANUT).

A l'issue de cette étude, il est demandé au Bureau de valider l'adhésion du SDIS 43 au marché : « Infrastructures serveurs et stockage » proposé par la centrale d'achat CANUT, qui présente les meilleures conditions au regard des achats envisagés.

**Redevance et adhésion**

La redevance annuelle globale pour l'utilisation de ces 2 marchés est de 576 €.

À l'unanimité, les membres du bureau du conseil d'administration :

- Approuvent l'adhésion aux marchés CANUT « Télécoms » et « Infrastructures serveurs et stockage »
- Autorisent Madame la Présidente du conseil d'administration à signer les conventions d'adhésion.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNES PETIT

